

Livret d'accueil

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

USLD



Le mot du directeur

Le conseil de surveillance, la direction, l'ensemble du personnel et les résidents sont heureux de vous présenter l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

L'Unité de Soins de Longue Durée du Centre hospitalier de Carpentras est un lieu de vie et de soins. Elle accueille des personnes âgées de plus de 60 ans (ou de moins de 60 ans sur dérogation) ayant besoin d'aide pour les actes de la vie courante et/ou atteintes d'affections stabilisées mais nécessitant un traitement d'entretien, une surveillance médicale ainsi que des soins paramédicaux. Ses missions sont d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne et de répondre au mieux à leurs besoins.

L'USLD est habilitée à l'aide sociale par le Conseil Départemental de Vaucluse. Les résidents peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée à l'autonomie et de l'allocation au logement social.

Ce livret d'accueil complète celui du Centre Hospitalier de Carpentras et vous donne des renseignements spécifiques sur les conditions de vie en USLD, sur les droits des personnes dépendantes, sur les règles à respecter dans l'intérêt de tous et sur les possibilités qui sont offertes pour faciliter votre séjour.

Afin de nous aider à améliorer les conditions d'hébergement à l'USLD, il est nécessaire de connaître votre sentiment sur les conditions de votre séjour. Une enquête de satisfaction est réalisée de façon annuelle. Nous comptons sur vous pour répondre au questionnaire qui vous sera remis.

Nous sommes attachés à la personnalisation de votre séjour même si l'habitat est collectif. La bientraitance à l'égard des personnes est une de nos valeurs qui doit être développée pour les « anciens » qui sont confiés à nos équipes.

Bienvenue chez vous. Pour vous servir,

La Direction

Sommaire

1. PRESENTATION.....	P 5
1.1 ESPACES COLLECTIFS.....	P 6
1.2 ESPACES PARTAGES.....	P 6
1.3 ESPACES PRIVATIFS.....	P 7
2. EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES.....	P 8
3. PRESTATIONS.....	P 9
4. FORMALITES D'ADMISSION.....	P 10
4.1 MODE DE FINANCEMENT.....	P 10
4.2 ADMISSIONS.....	P 11
5 . REPRESENTANTS DES USAGERS.....	P 11
6. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE.....	P 12



1. PRESENTATION

L'Unité de Soins de Longue Durée est située au niveau 2 (rez-de-chaussée) du Centre Hospitalier de Carpentras.

D'une capacité de 30 lits répartis en chambres individuelles (12) et doubles (9).

1.1 ESPACES COLLECTIFS

L'unité bénéficie d'une grande terrasse aménagée et accessible aux personnes à mobilité réduite. Grâce à une subvention de la fondation des Hôpitaux de France, ainsi qu'au cofinancement du Centre Hospitalier et de l'Association des résidents, cet aménagement a été complété par une pergola, la pose d'une porte d'accès automatique, des bacs de plantation surélevés et une grande table.



Espace extérieur ombragé

1.2 ESPACES PARTAGES

La structure dispose d'une grande salle à manger qui sert également de salle d'activités et d'animation.

Cet espace lumineux et bien exposé offre aux résidents un espace de vie très convivial. Il dispose notamment d'une télévision, d'un poste radio, d'un piano à la disposition des résidents.



Le personnel de l'unité accompagne le résident dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie en recherchant la participation de celui-ci chaque fois que possible, dans l'objectif de rétablir ou de maintenir le plus haut niveau possible d'autonomie.

1.3 ESPACES PRIVATIFS

Logement

L'établissement dispose de 21 chambres, dont 9 doubles, avec salle de bain.

Les chambres doubles sont équipées d'un rideau de séparation afin de préserver l'intimité des occupants.



Equipement

Chaque chambre est équipée d'un appel malade, d'une prise téléphonique et d'un téléviseur.

Mobilier

Les chambres disposent du mobilier suivant : lit médicalisé, table de chevet, placard avec penderie, table adaptable.

Le logement qui vous sera attribué peut être visité dans les jours qui précèdent votre arrivée.

La chambre peut être personnalisée avec des effets personnels (cadre photo, tableaux, horloge, réveil, objets décoratifs..)

Pour les chambres individuelles, leur coût n'est pas majoré. Elles sont attribués en fonction des états de santé, physiques et psychiques des résidents

2. EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Le Médecin du service :

Présent tous les matins du lundi au vendredi. Il est joignable sur rendez-vous (à prendre auprès des Infirmiers de l'unité). Les après-midi, la permanence médicale est assurée par les médecins du court séjour, par le médecin de garde en soirée puis l'urgentiste de nuit.

Le Cadre de santé :

Le Cadre de santé est le référent permanent pour les résidents et leurs proches. Le Cadre de santé est présent du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures. Vous pouvez le contacter au 04 32 85 88 41

Les Infirmiers :

Présent(e)s 24h sur 24, les infirmiers réalisent des soins qui visent à améliorer et/ou maintenir l'état de santé des résidents. Ils veillent au confort et à la sécurité des résidents.



Les Aides-soignant(e)s :

Les aides-soignant(e)s assurent des soins d'hygiène et de confort dans le respect de l'autonomie du résident. Ils veillent également à la sécurité et au bien être des résidents.

Les Agents de service hospitalier :

Les agents de service hospitalier ont pour mission l'entretien des espaces individuels et collectifs ainsi que la restauration en collaboration avec les aides-soignants.

La Psychologue : Assure un accompagnement et un soutien auprès des résidents et de leurs proches. Elle est présente le mardi après-midi et le jeudi toute la journée.

Vous pouvez la contacter pendant ses jours de présence au 04 32 85 81 81

La Secrétaire : Accompagne et guide les résidents et leurs proches dans les démarches administratives, elle est présente tous les après-midi du mardi au vendredi à partir de 13h30. Tel : 04 32 85 88 67 ou par courriel : secretariat.usld@ch-carpentras.fr

Kinésithérapeute : Réalise des soins visant à restaurer ou à maintenir les capacités fonctionnelles des résidents. Il est présent du lundi au vendredi.

L'assistante sociale : Présente tous les jours, vous pouvez la solliciter au 04 32 85 88 94.

3. PRESTATIONS

Prestations internes

Lors de votre séjour, le personnel de l'établissement, en fonction de ses compétences, prend en charge différentes missions : animation, hôtellerie, restauration, entretien et étiquetage du linge.

Vie sociale du résident

Une animatrice, présente les mardis, jeudis et vendredis, propose des activités diverses individuelles ou en groupe (chant, jeux, sorties ...). Des intervenants sont également présents les lundis et mercredis (gym et médiation animale).



Animations & Loisirs

Une équipe de bénévoles visiteurs est également présente à différents moments de la semaine.

Prestations externes

Vous pourrez également bénéficier de l'intervention d'une pédicure.

Une coiffeuse professionnelle intervient une fois par mois, voire une fois par quinzaine en cas de besoin, pour les résidents qui le souhaitent.

Tout prestataire est, dans le cadre de ses interventions au sein de l'unité, soumis au règlement de fonctionnement.

Les prestations externes sont à la charge du résident ou de l'assurance maladie (renseignements et inscriptions auprès des infirmiers du service).

4. FORMALITES D'ADMISSION

Avant toute décision, il serait souhaitable que vous et vos proches visitiez l'unité.

L'admission est prononcée par le directeur après examen du dossier administratif et avis favorable du médecin responsable de l'Unité de Soins de Longue Durée.

Le dossier de demande d'admission ainsi que la liste des pièces à fournir pour la constitution de ce dossier est disponible au secrétariat.

Une fois complété, ce dossier est remis au secrétariat. Une commission d'admission étudie le dossier. Si un avis favorable est émis, la personne est inscrite sur liste d'attente.

4.1 MODE DE FINANCEMENT

La tarification se décompose en trois parties : hébergement, dépendance, soins.

Le tarif « hébergement » englobe l'hôtellerie, la restauration, la blanchisserie, l'animation. Elle correspond au prix de journée fixé chaque année par un arrêté du Conseil Général de Vaucluse.

Les frais annexes éventuels (téléphone, coiffure...) y sont ajoutés. L'ensemble est intégralement à la charge du résident. Il est payé mensuellement à terme échu.

Le tarif « dépendance » comprend les charges inhérentes à la perte d'autonomie. Elle correspond à l'un des trois montants du tarif dépendance.

- autonome (GIR 5 à 6)
- peu autonome (GIR 3 à 4)
- dépendant (GIR 1 à 2)

Ce tarif est également à votre charge mais peut être compensé, pour les GIR 1 à 4 par le versement de l'allocation personnalisée à l'autonomie versée directement par le Conseil Général de Vaucluse. Ainsi, le tarif dépendance net restant à votre charge est celui du GIR 5 à 6.

Le tarif « soins » est à la charge de l'assurance maladie.

En résumé : il reste à votre charge l'équivalent du tarif hébergement + tarif GIR 5 à 6 (+ frais éventuels).

Sous certaines conditions de ressources, l'aide sociale peut être sollicitée auprès du Conseil Général (dans cette hypothèse, 10% des ressources sont réservées aux résidents), et l'allocation logement auprès de la CAF.

4.2 ADMISSION

Dès qu'une place se libère, le Cadre de santé contacte le futur résident et/ou son entourage et fixe avec eux la date d'entrée.

Les démarches administratives sont finalisées au moment de l'admission (signature des engagements de payer, instruction de la demande d'Aide sociale, remise du règlement de fonctionnement, du contrat de séjour, du livret d'accueil).



Vous pouvez réaliser vos démarches pour une demande d'admission soit sur internet via la plateforme trajectoire.sante-ra.fr. Vous pouvez également télécharger le dossier de demande unique sur service-public.fr

ou à télécharger sur le site web du centre hospitalier de Carpentras : www.ch-carpentras.fr

⇒ [nos-services/medecine/unite-de-soins-de-longue-duree-usld](#)

⇒ Vous pouvez également télécharger la grille tarifaire.

5. LES REPRESENTANS DES USAGERS

Des représentants des usagers, personnes bénévoles d'associations de santé agréées, sont les porte-paroles des patients et de leur proches au sein de l'établissement. Ils siègent dans différentes instances du Centre Hospitalier de Carpentras, notamment à la commission des usagers.

Ils peuvent être contactés directement par les patients ou leurs proches à l'adresse suivante: cdu@ch-carpentras.fr



6. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

ARTICLE 1 - CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

ARTICLE 2 - DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

ARTICLE 3 - UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

ARTICLE 4 - PRESENCE ET ROLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 5 - PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ARTICLE 6 - VALORISATION DE L'ACTIF

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

ARTICLE 7 - LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

ARTICLE 8 - PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.



Centre Hospitalier de Carpentras
Unité de Soins de Longue Durée
24 Rond Point de l'Amitié
84 200 CARPENTRAS

Salle de soins

(04 32 85 88 42)

Secrétariat

(04 32 85 88 67)

Du Mardi au vendredi de 13h30 à 17h00

Secretariat.usld@ch-carpentras.fr

www.ch-carpentras.fr